COMMUNE DE CHATENAY-SUR-SEINE 77126

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 077-217701010-20251007-DELIB_2025_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Votants
15	15	9

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre octobre à neuf heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présents :
Mesdames Stéphanie BANOS, Sandrine BUISSET, Delphine FASSIER, Alison LENOIR et Messieurs Gérard DESORMES, Benjamin HUDEBINE, Thierry MONDO, David SCHVOCH, Cédric LENOIR,

Date de la convocation
30/09/2025

Absents :
Mesdames Christine ACCARDO-CARMELINO, Corinne CASTERS, Séverine HARTEMANN et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Michael FASSIER, Cédric TABOAS

Date d'affichage
30/09/2025

Représentés :

Secrétaire :
Madame Sandrine BUISSET

DÉLIBÉRATION 2025.38 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2026

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de la campagne 2026 de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), et compte tenu de la nécessité de remplacer les systèmes de chauffage des bâtiments communaux, actuellement alimenté au fioul ;

Considérant les premières études techniques et géothermiques menées à cet effet avec l'appui du SDESM et au vu des montants estimés ;

Considérant le coût de cette opération, trop coûteuse pour être financée intégralement par la commune, il est nécessaire de solliciter un soutien financier de l'État pour sa réalisation ;

Considérant que l'ouverture de la plateforme pour le dépôt des dossiers est prévue en décembre 2025 et afin d'anticiper les délais requis ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver les demandes de subvention nécessaires à la réalisation de ce projet dans le cadre de la campagne 2026 de la DETR et DSIL.

Des demandes de devis sont en cours et seront présentés pour validation lors de la prochaine séance aux fins de compléter le dossier.

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents**,

- **APPROUVE** le projet de remplacement des systèmes de chauffage des bâtiments communaux,
- **APPROUVE** de solliciter les services de l'État dans le cadre de la campagne 2026 de la DETR et DSIL,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer et signer les demandes de subventions requises.

Châtenay-sur-Seine**,**
Le, 7 octobre 2025

La secrétaire de séance :
Madame Sandrine BUISSET

Le Maire,
Stéphanie BANOS

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 077-217701010-20241210-DELIB_2024_39-DE

CHÂTENAY-SUR-SEINE
SEINE ET MARNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Votants
15	15	12

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présents :
Mesdames Stéphanie BANOS, Sandrine BUISSET, Delphine FASSIER, Alison LENOIR, Corinne CASTERS et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Gérard DESORMES, Benjamin HUDEBINE, Cédric TABOAS et David SCHVOCH.

Date de la convocation
03/12/2024

Absents :
Mesdames Christine ACCARDO-CARMELINO, Séverine HARTMANN et Monsieur Michael FASSIER

Date d'affichage
03/12/2024

Représentés :
Monsieur Thierry MONDO représenté par Madame Stéphanie BANOS et Monsieur Cédric LENOIR représenté par Madame Alison LENOIR

Secrétaire :
Madame Sandrine BUISSET

DÉLIBÉRATION 2024.39 – VENTE A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Le Conseil Municipal

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Vu la délibération désaffectant ce bien pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune,

Considérant que l'immeuble sis 12 bis rue de la Gare appartient au domaine privé communal,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique),

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Châtenay-sur-Seine évalués par les agents immobiliers,

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation et la transformation de ce local en maison d'habitation,

Considérant que la vente de biens immobiliers du domaine privé des collectivités n'est pas soumise aux dispositions du Code des marchés publics ou du CGCT concernant les délégations de service public,

Considérant que l'avis du service des Domaines portant sur le prix de vente envisagé n'est pas exigé pour les communes de moins de 2 000 habitants mais que celui-ci est fortement conseillé,

Considérant le cahier des charges ainsi établi,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le
ID : 077-217701010-20241210-DELIB_2024_39-DE

- **DECIDE** l'aliénation de l'immeuble sis 12 bis rue de la Gare ;
- **DIT** que les clauses du cahier de charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;
- **DIT** qu'une estimation de la valeur vénale du bien situé 12 bis rue de la gare sera adressée au service des Domaines pour avis ;
- **APPROUVE** le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit soit 120 000€ (cent-vint mille euros) ;
- **DÉCIDE** que la mise en vente sera effective à partir de janvier 2025 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Châtenay-sur-Seine,
Le, 10 décembre 2024

La secrétaire de séance :
Sandrine BUISSET

Le Maire,
Stéphanie BANOS